

Congrès national d'orientation 2013 du SNESUP-FSU

Rapport d'activité : la contribution de l'ÉE-PSO



Comme le montre le rapport d'activité présenté aux adhérents, les raisons de développer une activité syndicale vigoureuse dans l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR) ont été aussi fortes entre 2011 et 2013 qu'auparavant. Face aux réformes incessantes et aux dégradations continues de nos conditions de travail, les collègues attendent un syndicalisme offensif.

Mener des luttes suppose que les organisations syndicales aient préparé l'action collective en gagnant la confiance des personnels et en les mobilisant autour de revendications fortes et précises. À cette fin, les représentant-e-s ÉE-PSO, élu-e-s dans les instances nationales, ont travaillé sans relâche à obtenir plus de réactivité et de clarté dans les prises de position du SNESUP.

Aussi ces derniers ont-ils plusieurs fois insisté après le congrès d'orientation de 2011 pour que soit élaboré un document revendicatif synthétique : ils ont apporté une contribution décisive à l'*Appel du SNESUP pour une rupture profonde et des mesures immédiates* de janvier 2012.

Ils ont également bataillé pour une consultation des syndiqué-e-s sur l'agrégation du supérieur, afin de trancher les divergences au sein des instances nationales. Organisée trop tard, elle a néanmoins permis d'entendre les adhérent-e-s concerné-e-s.

Ils ont beaucoup œuvré pour développer les outils nécessaires aux militant-e-s. L'organisation de formations syndicales, la création d'une cellule juridique renforcée, la production de notes sur les élections aux CT et sur le CHSCT, et surtout les luttes de terrain conduites dans de nombreuses universités, ont été rendues possibles grâce à l'opiniâtreté de camarades ÉE-PSO. Ce que les militant-e-s et les élu-e-s ÉE-PSO ont réalisé hier au niveau local peut et doit aujourd'hui être étendu au plan national.

Face aux attaques récurrentes contre le service public de l'ESR, de nombreux syndiqués déplorent le défaut de réactivité du SNESUP. On peut certes invoquer le manque de militants actifs, mais sont aussi en cause les pratiques d'exclusion des bonnes volontés non étiquetées AS et les réticences des camarades AS à adopter des revendications combatives.

Citons par exemple le dossier de l'évaluation individuelle des enseignants-chercheurs. Jusqu'en mai 2012, ÉE-PSO a mené un combat incessant à l'intérieur du SNESUP contre le mandat d'évaluation « formative » adopté à la CA de janvier 2010, en faisant valoir qu'il ouvrait la voie, en dépit des dénégations de la majorité AS, à une utilisation punitive de l'évaluation. Longtemps satisfaite du simple moratoire, la direction du SNESUP n'a rouvert le débat que contrainte par l'expression de nombreux syndiqué-e-s lors du congrès d'études du Mans. Nous avons alors pu enfin faire inscrire la revendication « d'abrogation du décret statutaire modifié des enseignants-chercheurs et de l'évaluation qu'il implique » dans l'appel issu du congrès.

Entre-temps, pour les élections au CNU en 2011, le choix a été fait de privilégier le nombre de listes déposées, par le jeu de l'ouverture et des alliances parfois improbables. Si cette stratégie a permis d'obtenir la présidence de la CP-CNU, elle nuit à la capacité de faire respecter les engagements syndicaux et place le SNESUP dans une situation de responsabilité particulière. Dans ce contexte, ÉE-PSO a réclamé une coordination efficace de nos élus CNU, laquelle se fait toujours attendre. Grâce à l'obstination des camarades ÉE-PSO élu-e-s au CNU, la CP-CNU a voté une motion affirmant son « opposition à la mise en place d'une quelconque procédure individuelle, systématique et récurrente, tant locale que nationale, d'évaluation des enseignants-chercheurs ».

En outre, tout en participant à la rédaction des fiches précisant les positions du SNESUP en vue des Assises de l'ESR, ÉE-PSO a demandé, sans redouter de déplaire au gouvernement, que le verrouillage de ces Assises soit clairement dénoncé. Ce ne fut pas l'option finalement retenue et, au vu des premiers débats sur le projet de loi d'orientation pour l'ESR, la même logique du compromis est à craindre.

Aujourd'hui, quand la loi LRU et les RCE sont par bien des aspects renforcées, quand le décret statutaire est maintenu, quand l'ANR et l'AERES sont à peine retouchées, quand le maillage territorial de la formation et de la recherche risque plus que jamais d'exploser, quand la « mastérisation » est pour l'essentiel maintenue, le SNESUP ne peut plus se contenter d'attentisme et de compromis.